

Conseil municipal du 23 mai 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mai, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, Maire.

Présents : Isabelle DUGELET, Pierre NOYEL, Michaël VERMOREL, POINAS Clarisse, POULETTE Philippe, MONCORGÉ Philippe, CLAUZEL Sylvie, PETIT Damien, FERAILLE Marcel, TRY Simone

Absents excusés : LABROSSE Claire Anne, ARTHAUD Olivier, ROSNOBLET Jérôme

1 pouvoir : LABROSSE Claire Anne à FERAILLE Marcel

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Sylvie CLAUZEL

1. Restructuration de l'école publique (avancée du projet, emprunt, validation des entreprises retenues pour la re consultation des lots infructueux)

Mme le maire précise que la première consultation des entreprises a été infructueuse pour le lot n°7 Menuiserie intérieure bois, il a donc été nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Elle présente le résultat de l'appel d'offres concernant la restructuration de l'école publique comme suit :

Lot n°7 : Menuiserie intérieure bois – CREA BOIS pour un montant de 45376,74€ HT

Option non retenue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le résultat de la consultation des entreprises comme indiqué ci-dessus et charge Mme le maire de la signature de tous documents liés à ce dossier.

Mme le maire transmet aux conseillers le plan de financement global de l'opération en précisant qu'un premier accord de subvention DETR est arrivé pour un montant de 344 218 €. Le montant total des travaux va s'élever à 1 179 621€ TTC avec 1 045 522 € de travaux, 115 007€ de frais de maîtrise d'œuvre et 19 092 € de frais liés aux diverses missions de sécurité.

Les travaux ont été officiellement lancés le 2 mai 2018. Les premières entreprises vont installer le chantier et le sécuriser à partir du 11 juin. Le désamiantage commencera le 18 juin.

Le traitement des charpentes sera fait durant les vacances d'été pendant que les enfants ne sont pas sur les lieux.

Des travaux de déconnexion des eaux pluviales sont en cours d'étude par SUEZ et l'architecte. Les travaux les moins coûteux seront privilégiés car ils ne sont pas prévus dans le montant des travaux, ni dans les subventions.

Mme le maire informe que le déménagement des locaux de l'école sont terminés et en profite pour saluer le travail du personnel communal qui s'est mobilisé dans ce projet. Les archives ont été déplacées dans la cave de la mairie qui a été spécialement aménagée à cet effet.

Pour financer tous ces travaux, plusieurs banques ont été consultées afin d'obtenir un prêt long terme ainsi qu'un prêt court terme (dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA).

Pour le prêt long terme, Mme le maire propose de retenir la proposition du Crédit Mutuel.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **De contracter un emprunt avec le crédit mutuel comme suit :**
Montant emprunté : 500 000 €
Échéance constante, trimestrielle
Taux : 1,40%

Durée : 18 ans avec différé d'amortissement de 12 mois

Frais de dossier : 10% du montant de l'emprunt

- **Donne pouvoir à Mme le maire de la signature du contrat de prêt et de tous les documents liés à cet emprunt.**

Pour le prêt court terme, Mme le maire propose de retenir la proposition du Crédit Mutuel selon les conditions ci-dessous :

- Montant du prêt : 700 000€
- Taux fixe : 0.50%
- Frais de dossier : 0.10% du montant du prêt
- Durée : 3 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du Crédit Mutuel selon les conditions indiquées ci-dessus et charge Mme le maire de la signature de tous documents liés à cet emprunt.

Lors de travaux, une commune doit normalement souscrire une assurance dommage ouvrage, des devis ont donc été demandés à AXA et GROUPAMA. Seul GROUPAMA a répondu à notre sollicitation pour un montant de 7 110€TTC. La majorité des conseillers estime que cette proposition est trop onéreuse et peu utile. Marcel FERAILLE attire l'attention des membres du conseil sur l'importance de cette assurance dans le cas de problèmes qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas retenir d'assurance dommage ouvrage pour ce projet.

2. Mutualisation des formations – convention de mise à disposition

Depuis plusieurs années, des formations sont organisées par le biais du CNFPT au niveau de notre territoire par les secrétaires de mairie. Ce travail étant conséquent, la communauté de communes a décidé de financer ce travail et donc proposer la mise à disposition de personnel communal.

Marie ARNAUD s'est déjà occupé de cette mission l'année écoulée et propose de poursuivre pour l'année à venir.

Mme le maire fait lecture du projet de convention de mise à disposition de Marie ARNAUD à Charlieu Belmont Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter la mise à disposition de l'agent communal Marie ARNAUD à Charlieu Belmont Communauté sous réserve de l'accord de la CAP**
- **Dit que la Commission Technique Paritaire devra être consultée pour avis**
- **Valide les termes de la convention**
- **Donne pouvoir à Mme le maire pour la signature de la convention et des documents divers liés à cette mise à disposition.**

3. Plan Local d'Urbanisme – Avancée du projet

La révision du PLU avance, une réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu pour la présentation du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Lors de cette réunion, Mme le maire a insisté sur l'importance de conserver la zone artisanale prévue au PLU afin de permettre à des jeunes entrepreneurs de s'installer sur la commune plutôt que de faire des kilomètres pour se rendre au travail.

Mme le maire fait lecture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et propose au conseil de délibérer pour sa validation.

Mme le Maire expose alors le projet de PADD s'orientant comme suit :

- **Accompagner la dynamique démographique**
- **Renforcer la centralité du bourg**
- **Préserver les paysages et milieux naturels**
- **Maîtriser la dynamique démographique**
- **Renforcer le tissu artisanal et commercial**
- **Pérenniser l'économie locale**
- **Conforter la qualité du cadre de vie rural**

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le PADD tel qu'il est présenté par Mme le maire.

4. Divers

- La commune a obtenu un label « Villes et villages étoilés de France » avec 2 étoiles. Une remise officielle aura lieu pour toute la population le mercredi 6 juin à 18h30 à la salle de la Volière. Mme le maire précise que la commune vient également d'obtenir le label « un village pour les hirondelles et les martinets » en partenariat avec la Ligue de Protection des oiseaux. Dans le cadre de cette convention, 10 nichoirs vont être installés sur les bâtiments publics et une animation sera faite pour les enfants de l'école à la rentrée prochaine.
- Mme le maire fait lecture d'un courrier de Mme MUGUET et de ses enfants qui propose à la commune l'acquisition du bâtiment du restaurant « Le P'tit gresli » ainsi que de la licence. Il est précisé que si la commune n'est pas intéressée par cette proposition, le bâtiment sera mis en vente dans une agence pour la création de logements. L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour ne pas acquérir ce bâtiment par manque de moyens au vu des projets importants de restructuration de l'école publique mais émet le souhait que ce bâtiment ne soit pas mis en vente pour du logement et soit conservé en commerce.
- L'étude de besoin d'un microcrèche sur la commune a été reprise par des habitants du village, Stéphanie NARBOUX et Zéphyrine CLAUZEL avec l'aide de Martine SANCHEZ, référente technique à la microcrèche de Cuinzier. Un questionnaire va être distribué sur la commune et les environs. Elles ont pris soin de rencontrer les maires des communes voisines afin de présenter leur projet d'étude. Les questionnaires seront donc remis dans les mairies directement.
- Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.
- Pierre NOYEL informe que les plantations sont en cours de réalisation. Plusieurs travaux initialement prévus n'ont pu être réalisés par l'agent communal suite au départ de David DUPONT. Elodie DINOT vient en soutien à Jean-Paul DECHELETTE pour des petits travaux de tonte, fleurissement, arrosage, et divers. Cependant, il sera nécessaire de faire appel à une entreprise extérieure pour la réalisation des travaux d'entretien des chemins.
- L'entreprise Pontille qui a réalisé les travaux de voirie de l'année dernière s'est rendu sur place pour constater les dégâts. Les chemins vont être réparés.
- L'appel d'offre pour la voirie 2018 a été ouvert mais certains éléments sont manquants, le choix n'a donc pas pu être fait dans l'immédiat.
- Marcel FERAILLE sollicite de nouveau le conseil pour que le camion stationné depuis plusieurs mois dans le village soit enlevé. Mme le maire précise que la gendarmerie a déjà été prévenue mais n'a pour l'instant pas la possibilité de réagir. Une relance va être faite en gendarmerie.
- Philippe MONCORGÉ demande l'avancée du projet d'installation de la fibre. L'installation est en cours et devrait se terminer d'ici un an. Des réunions publiques seront organisées pour informer la population sur les démarches à effectuer pour l'installation.

Fin de séance à 22h15

Prochain conseil municipal le mercredi 27 juin 2018, 20h00